

## COMMUNE DE ST MALON SUR MEL

14 rue St Jean des Landes – 35750 SAINT MALON SUR MEL  
Tél. : 02.99.07.57.22 - Email : mairie.st.malon.sur.mel@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20191220-D\_20191220\_01-DE

### DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DÉCEMBRE 2019

Date de convocation : 10 décembre 2019

Conseillers en exercice : 14

Présents : 9

Votants : 10

L'an deux mil dix-neuf, le vingt décembre, à vingt heures quarante minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Gilles LE MÉTAYER, Maire.

*Étaient présents* : M. André DELAROCHE, M. Joël LORAND, Mme Brigitte PIERRARD, adjoints.

Et les conseillers suivants : M. Pierre BASTARDIE, M. Hervé DREUSLIN, Mme Sonia HUBY, Mme Isabelle LE GOUVEVEC et M. Fabien ZETTEL.

Assistait également à la réunion, Mme Angélique LÉVEILLÉ, secrétaire de mairie.

Absents : Mme Marie-France AQUET, M. Bruno LESAIGE, M. Aurélien GENAITAY et Mme Erell LISSILLOUR.  
Procuration : Marie-France AQUET à Brigitte PIERRARD.

*Secrétaire de séance* : M. Hervé DREUSLIN.

### 2019-12-20/01 – CRÉATION D'UN POSTE AGENT DE MAÎTRISE PRINCIPAL ET SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT DE MAÎTRISE

Le Maire informe l'assemblée délibérante :

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3. Dans ce cas, le motif invoqué, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés.

Considérant la nécessité de créer un poste d'agent de maîtrise principal et de supprimer, en conséquence un poste d'agent de maîtrise, en raison de la promotion interne d'un salarié de la commune.

Le Maire propose à l'assemblée, la modification du tableau des effectifs de la commune, en ce qui concerne les emplois des fonctionnaires titulaires, comme il suit :

- la création d'un poste d'agent de maîtrise principal,
- la suppression d'un poste d'agent de maîtrise,

Ce poste est un emploi permanent, à temps complet, à raison de 35 heures annualisés. Le régime indemnitaire est maintenu.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 : cf. annexe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la modification du tableau des emplois proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget.

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Gilles Le Métayer



**COLLECTIVITE : COMMUNE DE SAINT MALON SUR MEL**

**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2020**

Date et n° de délibération portant création ou modification de temps de travail	Grade	Cat.	Durée hebdo du poste en centième (délibération et rémunération)	Durée hebdo. du poste en H/Min	Missions pour information (les missions peuvent être modifiées pour une nouvelle affectation de l'emploi créé)	Poste occupé depuis le	Poste occupé		
							Statut (stagiaire, titulaire, contractuel)	Temps de Travail (TP en %)	Agent
<b>Filière Administrative (service administratif)</b>									
N° 2015-10-09/05 du 9 octobre 2015 (temps de travail) N° 2016-02-19/03 du 19/02/2016 (création du poste)	Rédacteur territorial	B	35,00 h	35H00	Secrétaire de Mairie	15/10/2018	Titulaire	100 %	LÉVEILLÉ Angélique
<b>Filière Technique (service technique)</b>									
N° 2019-12-20/01 du 20/12/2019 (création du poste)	Agent de Maîtrise Principal	C	35,00 h	35H00	Chargé de missions d'entretien des bâtiments publics, des espaces verts, de la voirie	01/01/2020	Titulaire	100 %	GUÉHO Gabriel
N° 2017-05-19/02 du 19/05/2017 (création du poste)	ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	38,00 h	38H00	Missions autour de l'enfant sur le temps scolaire et périscolaire	01/09/2018	Titulaire	100 %	AUJ DOMINIQUE
N° 2004-05-14/ du 14 mai 2004 (création du poste)	Adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	22,13 h	22H08	Missions autour de l'enfant sur le temps périscolaire (garderie + cantine)		Titulaire	TNC	PAUTON VALÉRIE

Envoyé en préfecture le 31/12/2019

Reçu en préfecture le 31/12/2019

Affiché le

ID : 035-213502909-20191220-D\_20191220\_01-DE